

Chers amis,

Tout le monde parle du coronavirus Covid-19 et nous sommes informés que les risques se rapprochent : à Paris, dans l'Oise, ...

Il n'est pas nécessaire de s'affoler, mais il est certainement utile de se ranger aux indications de prudence sanitaire publiées par les autorités publiques.

À la veille des célébrations dominicales, il faut inviter les membres de nos assemblées à respecter et faire respecter autour d'eux ces indications.

Je vous cite ici quelques unes d'entre elles, on peut trouver plus de détails sur :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Vous êtes considérés comme cas contact :

Si vous avez partagé le même lieu de vie que le patient malade lorsque celui-ci présentait des symptômes.

Si vous avez eu un contact direct, en face à face, à moins d'un mètre du patient malade au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après ce contact, et se manifestent le plus souvent par de la fièvre, accompagnée de toux.

Que se passe-t-il si vous êtes considéré comme un cas contact en France ?

Les autorités sanitaires évaluent avec vous votre exposition et votre risque de contamination et vous délivrent une information sur la maladie due au virus et sur le dispositif de suivi. Un premier examen a pour objectif de vérifier que vous n'avez pas été contaminé. En cas de symptômes, de faire un diagnostic sera réalisé pour vous proposer rapidement les meilleurs soins possibles.

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) :

Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Par ailleurs, afin de contribuer à la lutte contre cette épidémie, je vous demande d'observer dès ce samedi 29 février, les mesures suivantes dans vos paroisses, en les expliquant en début de messe :

- proposer la communion uniquement dans les mains des fidèles et refuser dans la bouche.
- ne pas proposer de communion au calice pour les fidèles
- demander aux concélébrants de communier par intinction
- demander aux fidèles de ne pas échanger de poignée de main en signe de paix pendant les messes
- vider les bénitiers présents dans l'église

Je vous assure de mon amitié et vous souhaite de belles célébrations en ce début de Carême.

† Laurent ULRICH
Archevêque de Lille

mgrulrich@nordnet.fr